

Tourner le robinet et voir l'eau couler semble aujourd'hui tellement logique qu'on aurait tendance à en abuser. Pourtant, l'eau n'est pas une richesse inépuisable. Avant d'arriver dans votre verre, elle parcourt un long chemin.

Le syndicat d'adduction d'eau potable

Le syndicat d'adduction d'eau potable (SAEP), alimente 28 671 habitants en eau potable, répartis sur les communes de Frontignan la Peyrade, Balaruc-les-Bains et Balaruc-le-Vieux. Tout le monde connaît l'existence de la Compagnie Générale des Eaux (CGE) – devenue Véolia Eau –, et peu celle du syndicat. Pourtant, c'est le SAEP qui a confié ce service à la CGE par contrat, le 1^{er} janvier 1981. Dans ce cadre, Véolia doit garantir la continuité du service public de l'eau, assurer sa qualité sanitaire, contribuer à la protection de la ressource et offrir au client un service optimal. En 2005, sur 216 km de canalisations, près de 300 fuites ont été réparées et 15 branchements en plomb remplacés. L'an dernier, ce service dénombrait 12 709 abonnés, soit une progression de 1,53 % par rapport à 2004. Il est doté d'une usine de production d'eau potable (Source Cauvy) d'une capacité totale de

3 035 m³, sur une demande maximale constatée de 13 675 m³, soit 22 % environ du besoin total. La recherche de nouvelles sources est donc nécessaire mais, pour l'instant, le complément de consommation est fourni par un achat d'eau au Syndicat du Bas Languedoc. En 2005, plus de trois millions et demi de mètres cubes d'eau potable ont été mis en distribution. L'eau potable étant une ressource précieuse chacun doit prendre sa part de responsabilité. La sensibilisation en direction des consommateurs semble déjà avoir porté ses fruits puisque en 2005 chaque client a consommé en moyenne 169 m³, soit une diminution de 3,6 % par rapport à 2004.



« L'eau, un service public vital »
Pierre Boulidoire
Président du SAEP.

Une qualité irréprochable

Les analyses microbiologiques et physico-chimiques de l'eau, réalisées par la Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) en 2005, ont toutes été conformes aux normes sur tous les paramètres d'exigence de sécurité sanitaire, y compris les nitrates et les pesticides. Dans le cadre de la surveillance permanente, la CGE a réalisé 120 contrôles bactériologiques et 125 contrôles physico-chimiques complémentaires.